Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20260703-DE_66-DE

Commune de LANGOUET **Département : ILLE ET VILAINE**

Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15 Nombre de présents : 13
Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, TILLARD Nathalie, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, RUEL David.
Absents excusés : FLAUX Florence a donné pouvoir à DUBOIS Jean-Luc, BAUDÉ Marie a donné pouvoir à DETOC Annie.
Secrétaire de séance : DUPERRON-ANNEIX Nicole

OBJET : GARDERIE : Tarifs 2026/2027
Après analyse des coûts complets de la garderie de l'année 2025/2026. Il est proposé d'augmenter les tarifs de garderie pour 2026/2027.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- De retenir les tarifs suivants pour la garderie pour l'année scolaire 2026/2027 :

Tarif Garderie	Tarif par demi-heure 2025/2026	Tarif par demi-heure 2026/2027
1 enfant	**0.95 €**	**1€**
2 enfants	**0.85 €**	**0.90 €**
3 enfants	**0.80 €**	**0.85 €**
4 enfants	**0.70 €**	**0.75 €**

- La tarification est faite par enfant et à la demi-heure. Toute demi-heure commencée est payée.
- Le goûter est obligatoirement servi et facturé à tout enfant restant en garderie le soir.
- Les parents doivent récupérer leur enfant **impérativement avant 19h.**

Passé cette heure, un forfait de « dépassement horaire » d'un montant de 15 € est appliqué par quart d'heure et par enfant.

Certifié exécutoire
Affiché le 10 juillet 2026
Le Maire,
DUBOIS Jean-Luc.